

## La Chambre des Conseillers adopte l'Accord de Libre Echange Maroc-Usa

Rabat le : 18/01/2005

La Chambre des Conseillers a adopté, Mardi à la majorité, le projet de loi no- 28/04 portant approbation quant au principe de l'accord de libre échange (ALE) entre le Maroc et les Etats-Unis d'Amérique.

La chambre a adopté ledit projet de loi lors d'une séance plénière en présence du Ministre Délégué aux Affaires Etrangères et à la Coopération, M.Taib Fassi Fihri.

Présentant ce projet de loi, M. Fassi Fihri a rappelé que cet accord s'inscrit dans le cadre d'un processus continu de développement économique, entamé par la signature de l'accord sur la non-double imposition (1975), de l'accord de promotion des investissements (1985) et de l'accord-cadre pour le commerce et l'investissement (1995).

Il a ajouté que l'Accord de Libre-Echange Maroc-Usa constitue le prolongement de ce processus visant à promouvoir les relations économiques et commerciales et d'investissement avec le partenaire américain, qui demeurent très faibles.

Le Ministre a également indiqué que cet accord traduit les hautes orientations Royales relatives à l'adoption d'une politique libérale et préférentielle capable de "mobiliser toutes les opportunités offertes pour diversifier notre partenariat, servir les intérêts de notre pays et renforcer la position du Royaume à l'échelle régionale pour en faire une plate-forme pour les flux des investissements".

Après s'être félicité de l'intérêt que le parlement a accordé à cet accord, M. Fassi Fihri a rappelé que les consultations intenses avec les représentants du secteur privé et des associations professionnelles a permis la mise en place d'une vision négociée, réaliste, globale et bien ficelée qui a débouché, en définitive, sur un accord devant garantir un cadre préférentiel adéquat à même de réaliser le maximum d'acquis et le moins de retombées négatives éventuelles.. il s'agit, selon Le Ministre, d'un accord privilégié, car il diffère des autres accords similaires signés par les usa et tient compte des enjeux de développement du Maroc, particulièrement dans le domaine agricole qui a constitué la première préoccupation des négociateurs marocains.

Cet accord est en complémentarité avec la vocation européenne du Maroc, qui aspire à bénéficier d'un statut avancé avec l'union européenne "plus que le partenariat et moins que l'adhésion", a souligné M. Taib Fassi Fihri, relevant que cette vision est en phase avec la nouvelle politique de voisinage de l'UE.

Les interventions de certains groupes parlementaires ont porté sur l'importance de cet accord et de son apport à la dynamisation de l'économie marocaine, alors que d'autres ont émis une série de remarques sur les répercussions négatives éventuelles que cet accord pourrait induire sur les niveaux économique, social et culturel.

A ce propos, les groupes parlementaires ont plaidé pour la mise à niveau de l'entreprise marocaine, le renforcement du tissu productif national et l'amélioration de la qualité et de la compétitivité, à travers l'élaboration d'un plan stratégique pour la restructuration de l'ensemble des secteurs, basée notamment sur la réforme de l'administration et de la justice, l'amélioration du climat de l'investissement et la révision du régime fiscal.